



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE SUR UN DOCUMENT D'URBANISME

N° d'enregistrement du dossier : 2024-ARA-AUPP-01416

N° Garance : 2024-011558

Intitulé du projet : Révision générale du PLU

Localisation : Commune d'Upie dans le département de la Drôme

Maître d'ouvrage ou demandeur : Mairie

Dossier reçu le 04/04/2024

L'avis sera émis dans les 3 mois à compter de la date de réception du dossier, **soit au plus tard le 04/07/2024 et sera disponible sur le site de la MRAE : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-r88.html**

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.